

I Description de la formation :

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription universitaire (voir l'onglet "Recrutement").
Cet accord est à demandé avant le 30/08/2024 au plus tard, aucune candidature reçue après cette date ne sera prises en compte.

Phénomène protéiforme, la violence touche tous les âges de la vie et n'épargne aujourd'hui quasiment aucune des sphères d'activités des individus : violences entre partenaires de vie intime, violences au travail, violences physique et sexuelles aux violences psychologiques etc. Le premier objectif de cet enseignement est d'être capable de repérer les différents types de violences à partir de leurs caractéristiques épidémiologiques, cliniques, voire psychopathologiques. Le second est de pouvoir expliquer les principes de leur prise en charge socio-juridique, médicale et psychologique actuels afin de pouvoir proposer aux victimes la prise en charge la plus adaptée. Pour atteindre ces objectifs cet enseignement s'appuie sur une approche interdisciplinaire, sur les recommandations scientifiques consensuelles (outils de diagnostic et de prise en charge thérapeutique validés etc.) et sur des méthodes pédagogiques innovantes.

La durée de la formation est d'une année universitaire.

L'enseignement théorique et pratique est assuré sous la direction du professeur de médecine légale, par :

- Des professeurs(es) des U.F.R. de médecine
- Des enseignants(s) des U.F.R de psychologie
- Des médecins, des psychologues et toutes personnes compétentes dans le domaine de la victimologie et du psycho-traumatisme.

L'enseignement théorique est de 106 heures réparties en 3 ou 4 périodes de 4 à 6 jours d'octobre à juin.

Le stage pratique se fait sur 10 journées.

La présence aux cours et stages est obligatoire, la note d'assiduité permettant de se présenter aux épreuves d'examen.

Sessions 2025-2026 :

- 1er séminaire : du 15 au 19 décembre 2025 LYON
- 2ème séminaire : du 03 au 06 février 2026 STRASBOURG
- 3ème séminaire : du 30 mars au 03 avril 2026 LYON

Enseignants:

Dr Ali Afifi (gériatre, CH de Mâcon), madame Eloïse Alberca (psychologue, HCL), madame Mathilde Bataille (consultante en organisation du travail et prévention des RPS), madame Mira Berrahou (association VIFFILLAVI, Lyon), madame Karine Bonnefond (Commandante de la Maison de Protection des Familles du Rhône), madame Claire Bloy (PMI, CPEF métropole de Lyon), madame Marie-France Callu (juriste, UCBL1), madame Noëlle Cazagneux (psychologue clinicienne, Grenoble), monsieur Nicolas Chareyre (Doyen des juges d'instruction, TJ de Lyon), Dr Amélie Clément (pédopsychiatre, HCL), madame Caroline Couderc (psychologue, HCL), Pr Liliane Daligand (médecin légiste, psychiatre, UCBL1), Dr Samuel Demarchi (maître de conférence en psychologie sociale, Université Paris 8), madame Valérie Durand-Roche (directrice HCL), Dr Marie Epain (médecin légiste, HCL), Dr Pauline Espi (pédopsychiatre, HCL), Pr Laurent Fanton (médecin légiste, UCBL1), Pr Mosche Farchi (Tel Hai academic college, Israël), Pr Jean-Baptiste Fassier (médecin du travail, HCL, UCBL1), madame Nathalie Faussat (directrice du FTGI au Fond de Garantie), monsieur Daniel Ferragne (psychologue clinicien, Lyon), Dr Valérie Fonteilles (addictologue, HCL), madame Julie Francols (psychologue clinicienne, Lyon), monsieur Sylvain Goujard (Association Européenne de psychologie des sapeurs-pompiers), Dr Magali Gougne (pédiatre, HCL, Lyon), Dr Tiphaine Guinet (médecin légiste, HCL), Pr Julie Haesebaert (médecin de santé publique, HCL, UCBL1) Pr Louis Jehel (psychiatre,

CHU Amiens-Picardie, Université de Picardie), madame Karine Malara (procureure Adjointe au TJ de Lyon), Pr Claude Lienhard (Université de Haute Alsace, Strasbourg), Dr Amaury Mangin (psychiatre, Hôpitaux universitaires de Strasbourg, Université de Strasbourg), madame Anaïs Martin (substitut parquet des mineurs, TJ Lyon), Dr Frédéric Meunier (psychiatre, Le Vinatier)

■ Public concerné :

Sont admis à s'inscrire :

- Les docteurs(es) en médecine
- Les psychologues cliniciens(iennes)
- Les juristes (magistrats(es) et avocats(es)
- Les étudiants(es) en médecine, maïeutique et psychologique ayant validé le 2ème cycle des études.
- Les sages-femmes
- Les infirmiers(ières)
- Les éducateurs(trices) et travailleurs(euses) sociaux(ciales) possédant un diplôme de 2ème cycle (master) et ayant une expérience professionnelle de terrain de 5 ans.

Peuvent aussi s'inscrire des professionnels ne pouvant pas prétendre à l'obtention du Diplôme Inter universitaire mais souhaitant obtenir une Attestation de Formation en victimologie et psychotrauma :

- Les éducateurs, travailleurs sociaux ne possédant ni diplôme de 2ème cycle, ni le statut de cadre infirmier.
- Les permanents des associations d'aide aux victimes ou les postulants à de telles responsabilités.

Le nombre d'étudiants est limité à 40 (10 au titre de la formation initiale et 30 au titre de la formation continue).

Le nombre minimum d'étudiants pour l'ouverture du DIU est de 22.

■ Modalités d'accès :

Procédure d'inscription :

1) Demander l'accord du responsable pédagogique avant le 30/08/2025

merci d'envoyer votre CV et votre lettre de motivation aux responsables de l'enseignement (contact ci-dessous).

Cet accord est à demandé avant le 30/08/2025 au plus tard, aucune candidature reçue après cette date ne sera prises en compte.

Pour tout renseignement pédagogique (programme, dates, lieux des cours, etc.), merci de contacter également les responsables de l'enseignement.

2) Inscription administrative à partir du 26 aout 2024

avec le retour positif du responsable pédagogique, aller sur la plateforme sur la plateforme de l'université pour télécharger, remplir et transmettre les pièces demandées pour l'inscription

Icone en haut à droite « Accès au dossier de candidature » le lien sera activé à la date précédemment citée

Contacts:

Responsable de l'enseignement :

Pr Laurent FANTON
Service de Médecine légale
Hopital Edouard Herriot Bât B10
5 place d'Arsonval, 69008 LYON
Secrétariat du Pr Laurent Fanton : 04.72.11.01.17
laurent.fanton@chu-lyon.fr
laurent.fanton@univ-lyon1.fr

Coordinatrice pédagogique :

Pr Liliane DALIGAND
liliane.daligand@univ-lyon1.fr

Secrétariat pédagogique:

Julie HARO
julie.haro@chu-lyon.fr

Renseignements administratifs :
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON I
Bureau des DU/DIU
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
formation-diplomante4@univ-lyon1.fr

I Modalités d'évaluation :

L'examen sanctionnant l'enseignement relatif à la victimologie et au psychotrauma comporte les épreuves suivantes :

A – Contrôle continu

Le contrôle continu représente 30 % de la note finale et est noté de 0 à 20.

Il comporte 15 QRM/QRU (questionnaires à choix multiples ou unique)/QRP (questionnaires à réponses précisées)/QROC (questions à réponses ouvertes courtes) portant sur le programme des séminaire 2 et 3 ou 2, 3 et 4 (soit au total 30 à 45 questions)

B – Epreuve écrite

L'épreuve écrite représente 40 % de la note finale et est notée de 0 à 20.

D'une durée de 2h00 elle comporte :

- 30 QRM/QRU (questionnaires à choix multiples ou unique)/QRP (questionnaires à réponses précisées)/QROC (questions à réponses ouvertes courtes) en 1h00 portant sur la victimologie et le psychotrauma notés de 0 à 20 et représentant 50 % de la note de l'épreuve.
- 2 questions courtes de 15 minutes, notées chacune de 0 à 20 et représentant 50% de la note de l'épreuve.

C – Mémoire

L'épreuve de mémoire est notée de 0 à 20 et représente 30 % de la note finale.

Elle comporte la rédaction d'un mémoire et sa soutenance, chacune noté sur 20, et représentant respectivement 80% et 20% de la note de l'épreuve.

Le mémoire porte sur un sujet de victimologie ou de psychotrauma.

Sont déclarés admis, les candidats(es) ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves.

Validation et délivrance du diplôme :

Le jury de l'examen est nommé par le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Il comprend :

- Un(une) professeur(e) de médecine légale, président(e)
- Un(e) membre du comité pédagogique
- Au minimum deux personnes enseignants dans le diplôme

I Modalités d'évaluation :

L'examen sanctionnant l'enseignement relatif à la victimologie et au psychotrauma comporte les épreuves suivantes :

A – Contrôle continu

Le contrôle continu représente 30 % de la note finale et est noté de 0 à 20.

Il comporte 15 QRM/QRU (questionnaires à choix multiples ou unique)/QRP (questionnaires à réponses précisées)/QROC (questions à réponses ouvertes courtes) portant sur le programme des séminaire 2 et 3 ou 2, 3 et 4 (soit au total 30 à 45 questions)

B – Epreuve écrite

L'épreuve écrite représente 40 % de la note finale et est notée de 0 à 20.

D'une durée de 2h00 elle comporte :

- 30 QRM/QRU (questionnaires à choix multiples ou unique)/QRP (questionnaires à réponses précisées)/QROC (questions à réponses ouvertes courtes) en 1h00 portant sur la victimologie et le psychotrauma notés de 0 à 20 et représentant 50 % de la note de l'épreuve.
- 2 questions courtes de 15 minutes, notées chacune de 0 à 20 et représentant 50% de la note de l'épreuve.

C – Mémoire

L'épreuve de mémoire est notée de 0 à 20 et représente 30 % de la note finale.

Elle comporte la rédaction d'un mémoire et sa soutenance, chacune noté sur 20, et représentant respectivement 80% et 20% de la note de l'épreuve.

Le mémoire porte sur un sujet de victimologie ou de psychotrauma.

Sont déclarés admis, les candidats(es) ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves.

Validation et délivrance du diplôme :

Le jury de l'examen est nommé par le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Il comprend :

- Un(une) professeur(e) de médecine légale, président(e)
- Un(e) membre du comité pédagogique
- Au minimum deux personnes enseignants dans le diplôme

I Session de la formation :

Date de début : 15/12/2025 Date de fin : 03/04/2026

Conditions d'accès :

Les candidats pouvant prétendre à l'obtention du DIU sont sélectionnés par le comité pédagogique sur la base de leur curriculum vitae, en prenant en compte l'antériorité de la demande d'inscription.

Pour ceux qui ne peuvent pas prétendre à l'obtention du DIU, la sélection est effectuée par le comité pédagogique sur curriculum vitae, lettre de motivation et projet professionnel.

Les candidatures sont à envoyer (CV + lettre de motivation) au responsable d'enseignement (coordonnées ci-dessous).

Cet accord est à demandé avant le 30/08/2025 au plus tard, aucune candidature reçue après cette date ne sera prises en compte.

■ Contacts :

Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :

LAURENT FANTON : laurent.fanton@univ-lyon1.fr

Contact scolarité (inscription) :

Gestionnaire 4 : formation-diplomante4@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

Gestionnaire 4 : formation-diplomante4@univ-lyon1.fr

■ Tarifs :

Si prise en charge individuelle : 1500 € par an

Si prise en charge employeur : 1500 € par an